

CONSULTATION POUR LA CRÉATION D'UNE BOUTIQUE FFVOILE B TO C

1. Présentation de La Fédération Française de Voile

Créée en 1946, la Fédération Française de Voile a pour objet d'encourager, de promouvoir, de développer, d'animer, d'enseigner, d'encadrer, d'organiser, et de contrôler dans la limite de ses prérogatives le sport de la voile sous toutes ses formes de pratique, que celles-ci soient à visée de compétition, de loisir, de pratique éducative et sociale ou d'intérêt touristique. A ce titre, elle accueille et forme tous les publics, elle anime et organise un réseau national de clubs, elle planifie et organise l'arbitrage toutes les compétitions de voile en France, elle détecte et accompagne les sportifs de haut niveau. La FFVoile est également membre du Comité National Olympique et Sportif Français et le seul organisme Français affilié à World Sailing (Fédération Internationale de Voile).

Elle est représentée sur l'ensemble du territoire par ses ligues (18) et ses comités départementaux (91). Elle s'appuie sur un réseau de clubs affiliés (1072) à qui elle attribue, après consultation des demandes, des labels. Parmi ceux-ci : Le label Ecole Française de Voile forme un réseau de 432 clubs dédié à l'apprentissage et à la découverte de la voile. Elle regroupe 257 406 licenciés en 2019, ce qui fait de la FFVoile l'une des principales fédérations sportives en France.

2. Le projet sportif fédéral de La Fédération Française de Voile

Le Projet Sportif Fédéral 2019-2024 de la FFVoile, construit avec et pour les structures de la FFVoile est le fruit d'une démarche collective basée sur la concertation, des contributions directes et des études qualitatives.

Il constitue la vision de la Fédération de la Voile de demain, faite de clubs conviviaux, dynamiques, accessibles, responsables et de bénévoles engagés au quotidien à ses côtés pour promouvoir ce sport.

C'est un document utile à tous les clubs et structures affiliées pour soutenir leur développement et leur permettre de mieux répondre à la demande des pratiquants de voile d'aujourd'hui et de demain. Il prend en compte les enjeux majeurs qui traversent le mouvement sportif notamment la garantie d'une pratique en toute sécurité.

4 objectifs structurants ressortent du document et orientent le travail quotidien de la FFVoile :

- L'accès à l'eau pour tous
- Le club au cœur du projet
- Le rôle accompagnateur de la FFVoile
- L'accès au haut niveau

[A lire : Projet Sportif Fédéral](#)

3. Objet de la consultation

La Fédération Française de Voile souhaite consulter plusieurs entreprises spécialisées dans la mise en place et la gestion d'une boutique numérique destinée aux licenciés de la FFVoile, mais plus largement aux fans de voile. Cette boutique sera également l'occasion pour la FFVoile de renforcer ses liens avec ses licenciés, et créer un contact avec le grand public. Elle lui permettra également de renforcer ses bases de données dans le respect du règlement général sur la protection des données. Afin de proposer une prestation en adéquation avec les normes actuelles, la FFVoile souhaite confier à un prestataire extérieur, doté d'une expérience solide, la gestion de la boutique comme détaillé ci-dessous.

4. Conditions de la consultation

La présente consultation, lancée sous forme d'une étude comparative des offres de plusieurs acteurs du marché, a pour objectif de déterminer le prestataire qui sera en charge de la mise en place, la gestion, l'animation de la boutique B to C de la FFVoile.

L'offre doit être envoyée avec accusé de réception soit :

- Par voie électronique à l'adresse suivante : communication@ffvoile.fr
- Par voie postale à l'adresse suivante :

Fédération Française de Voile

17 rue Henri Bocquillon 75015 PARIS

La présente consultation est ouverte jusqu'à la date limite de réception des offres à savoir le 02/07/2020 à 17h00.

La proposition commerciale devra être signée par un représentant capable d'engager la responsabilité du prestataire candidat.

La FFVoile s'engage à répondre à chacun des prestataires ayant adressé une réponse, avant le 11 septembre 2020.

La FFVoile se réserve le droit de ne pas choisir de prestataire à l'issue de cette consultation.

Si la FFVoile retient un prestataire, elle lui proposera un contrat d'une durée de deux ans renouvelable.

5. Eléments de réponses attendus

Il est demandé aux prestataires candidats de présenter :

- Une présentation de l'entreprise et des références reconnues (avec les contacts de ces derniers afin que la FFVoile puisse échanger avec eux) dans des domaines similaires ou proches de ceux de la Fédération Française de Voile,
- Leurs solutions pour les critères retenus par la FFVoile ci-dessous, sous la forme d'un document numérique ou de plusieurs documents séparés,
- Eventuellement des dispositifs non évoqués dans cette consultation et que le prestataire souhaiterait proposer à la FFVoile,
- Une présentation et références de l'équipe dédiée à la réalisation des missions,
- Un modèle économique pour rendre la Boutique FFVoile rentable pour le prestataire et pour la FFVoile,
- Un contrat type reprenant les engagements des parties.

Pour toute demande de précisions relatives à cette consultation, les candidats peuvent écrire à l'adresse mail suivante : communication@ffvoile.fr

6. Critères retenus par la FFVoile

Gestion du site et de la plateforme marketplace :

La FFVoile souhaite externaliser toute la gestion de la boutique en ligne. Le prestataire aura donc la charge de créer, animer, assurer la mise en ligne et l'accessibilité d'un site web boutique FFVoile dédié. Ce dernier sera rattaché au site de la FFVoile (www.ffvoile.fr) et sera en cohérence avec la charte graphique fédérale. Il comprendra notamment la présentation des produits, le prix, un panier virtuel, un paiement en ligne, un service expédition, un suivi des commandes, un espace après-vente, des contacts.

Gestion de la boutique :

Le prestataire se chargera de la gestion du sourcing auprès de ses fournisseurs selon une charte de qualité (voir ci-dessous), ou bien auprès des partenaires de la FFVoile ou bien directement auprès de la FFVoile qui peut être à l'origine du produit vendu (exemple : Règles de Course à la Voile, tenues arbitres, tenues Equipe de France...). Toutes les commandes auprès de ces fournisseurs seront faites par le prestataire, qui gèrera les stocks, le suivi des commandes clients ainsi que le SAV. Toutes les commandes réalisées auprès des partenaires de la FFVoile découleront d'un accord tripartite comprenant le prestataire, le partenaire et la fédération.

Gestion financière :

La gestion étant totalement confiée au prestataire, celui-ci sera pleinement responsable du risque financier généré par l'activité de la boutique. La gestion du sourcing, de la logistique, du suivi des commandes, du SAV se dérouleront sous sa propre responsabilité.

Toutes les offres commerciales spéciales liée à la période de l'année, au calendrier de la FFVoile, aux opérations commerciales nationales (Soldes, Black Friday, French Days...) ou à l'état des stocks du prestataire devront être validées en amont par la FFVoile.

La FFVoile sera rémunérée par le biais d'une redevance mensuelle en fonction du chiffre d'affaires. Le prestataire devra fournir les justificatifs et indicateurs de performance à la FFVoile afin de justifier le montants des redevances.

Gestion des gammes de produits :

En lien avec les fournisseurs et/ou des partenaires de la Fédération et le service Communication de la FFVoile, le prestataire sera force de proposition pour la création et le design des gammes de produits textiles, accessoires ou goodies sous réserve des droits qui lui sont accordés concernant dans le cadre de l'utilisation de la marque.

Concernant tous les produits techniques relatifs à la pratique de la voile, ces derniers seront validés en amont par la FFVoile et leur commercialisation fera l'objet d'un accord tripartite comprenant le prestataire, le partenaire FFVoile en produits techniques et la fédération.

Le choix final des produits sera également effectué par la FFVoile.

Utilisation de la marque FFVoile

Dans le cadre de son activité boutique FFVoile (B To C), la FFVoile accorde au prestataire l'utilisation de sa marque et de son logo FFVoile. Cet accord, ne comprend pas les logos Equipe de France et Ecole Française de Voile. Toute utilisation de la marque FFVoile ou de son logo devra respecter la charte graphique de la Fédération Française de Voile. Le prestataire s'engage à faire valider en amont les bons à tirer des produits commercialisés sur la boutique par le Service Communication et Partenariat de la FFVoile.

Gestion de la clientèle :

Le prestataire aura la charge du suivi des commandes et du service après-vente. Il sera donc l'interlocuteur privilégié de la clientèle de la boutique FFVoile. Pour se faire il devra mettre en place tous les outils afin de répondre rapidement aux différentes demandes.

Concernant la clientèle « licenciés FFVoile », des conditions commerciales préférentielles leur seront accordées sous forme de remises à définir avec la FFVoile. Un système d'identification par numéro de licence sera donc à intégrer.

Par ailleurs, la FFVoile pourra utiliser sa boutique pour mettre en place des offres commerciales ciblées vers certains membres de son réseau tel que les dirigeants de structures, les arbitres, les moniteurs de voile... Ces opérations spéciales seront déterminées dans le cadre d'un accord dédié et ne pourront pas être accessibles à l'ensemble des clients de la boutique.

Par ailleurs la Fédération Française de Voile possède déjà une boutique dédiée pour ses clubs où elle propose essentiellement des produits techniques. Les clubs en tant que structure ne font pas partie des cibles de la boutique FFVoile tel que prévu dans cette consultation. Ceci dit dans le cadre d'opérations spéciales la FFVoile pourra orienter ses clubs vers la Boutique FFVoile.

Le fichier des clients de la boutique FFVoile pourra être exploité par le prestataire de la boutique dans le cadre de ses relances commerciales ou offres commerciales dédiées à la boutique FFVoile. Il sera également mis à disposition de la FFVoile pour que cette dernière puisse lui adresser, notamment, des offres de navigation et des informations relatives à l'actualité et la pratique de la voile. Le prestataire devra s'assurer que les clients de la boutique auront bien la possibilité de se désabonner des fichiers boutique FFVoile (offres commerciales ou promotionnelles) indépendamment des autres fichiers de la FFVoile (informations relatives à la pratique de la voile) selon le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Gestion de la charte de qualité :

Les produits proposés dans la boutique FFVoile devront répondre à une charte de qualité et d'éthique. Entre autres, une traçabilité complète du produit devra être disponible afin d'avoir un regard sur le lieu de création et les conditions de travail en vigueur selon le pays concerné. Le prestataire s'assurera que les produits et notamment les textiles sont certifiés pour garantir la santé des consommateurs (sans produits chimiques nocifs).

La Fédération Française de Voile souhaite encourager la création de gammes dont les produits sont fabriqués en France et/ou sont produits de manière durable et socialement responsable.

Gestion de la promotion de la boutique :

Le prestataire proposera un plan de promotion pour le lancement et pour la promotion de la boutique. Il sera en charge de prévoir un calendrier des temps forts de communications sur la base des offres commerciales spéciales liée à la période de l'année, au calendrier de la FFVoile, aux opérations commerciales nationales (Soldes, Black Friday, French Days...) ou à l'état des stocks du prestataire. Il devra fournir des indicateurs réguliers de la progression du référencement de la boutique, du nombre de connexion.

Toutes les opérations de promotion de la boutique FFVoile devront être validées en amont par le Service Communication et Partenariat de la FFVoile. Notamment l'utilisation du logo FFVoile ou ses déclinaisons.

Gestion de la présence de la boutique sur des événements :

Le prestataire aura la capacité de réaliser des opérations physiques lors d'événements organisés par la FFVoile (Championnats de France, Engie Kite Tour, etc.) ainsi que d'autres événements majeurs de la voile (Vendée Globe, Salon Nautique, etc.). La présence et la forme de la présence sur les événements seront déterminées annuellement avec la FFVoile.

7. LES CRITERES DE SELECTION

Un Comité de sélection de la FFVoile composé notamment du Directeur Général et du Responsable Communication et Partenariat de la FFVoile, lira toutes les réponses apportées et pourra, s'il le juge nécessaire, organiser des rendez-vous avec les prestataires ayant répondu à la consultation.

Les critères retenus seront :

- La qualité des recommandations et des plans d'actions proposés,
- La compréhension du dossier et la pertinence de l'analyse,
- Les précisions, la cohérence et la faisabilité des solutions préconisées,
- Les compétences et l'expertise de l'équipe dédiée,
- Les idées complémentaires apportées,
- Le prix de la prestation annuelle et notamment le montant de la redevance de la Fédération Française de Voile.